



**Date** 15 septembre 2023

**Avant-projet de révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu)**  
**Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat valaisan, par le Département de l'économie et de la formation, met en consultation le projet de révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu) du 2 février 2001. Mesure prioritaire du Gouvernement pour la législature 2021-2024, cette révision est nécessaire pour tenir compte de l'évolution du paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche qui a grandement évolué au cours des vingt dernières années, rendant la loi actuelle obsolète.

Cette révision est aussi nécessaire pour assurer au Canton du Valais de disposer d'une base légale qui tienne compte des changements de la législation fédérale (loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles du 30 septembre 2011, LEHE et loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012, LERI).

Par cette révision totale, le Canton du Valais renforce les conditions-cadres favorables au développement d'un véritable paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche incluant tous les types d'institutions, améliorant la coordination et la participation des acteurs concernés, avec un impact budgétaire limité.

Le dispositif cantonal d'encouragement proposé dans la révision de la LFRu s'inspire de celui de la LEHE (contributions fédérales de base) auquel sont déjà soumises nos hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles accréditées. Il est plus incitatif et en partie orienté sur la performance. Enfin, la surveillance du système et des institutions assure un meilleur respect des droits des étudiants ainsi que de l'allocation des ressources publiques.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de cet avant-projet et autorisé sa mise en consultation par le Département de l'économie et de la formation. Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre l'avant-projet de révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu), accompagné d'un rapport explicatif, en vous invitant à faire parvenir vos observations, remarques et propositions **d'ici au 30 octobre 2023**.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantonales-en-cours>. Les réponses peuvent être adressées par courriel à [she@admin.vs.ch](mailto:she@admin.vs.ch) ou par lettre au Service des hautes écoles, M. Yves Rey, chef de Service, Rue de Conthey 19, 1950 Sion.

En vous remerciant d'avance de l'attention portée à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
**Christophe Darbellay**  
Conseiller d'Etat

**Annexes** Avant-projet de révision totale de la loi  
Rapport explicatif

